



Communiqué de Presse No. 135/2011

REUNION D'EXPERTS AFRICAINS POUR LA PREPARATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE STRATEGIE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME

Banjul, Gambie, le 20 octobre 2011- Dans le cadre des efforts visant à renforcer le système des droits humains en Afrique, à approfondir la culture démocratique et à garantir la promotion des droits humains sur le Continent, l'Union africaine (UA) a démarré aujourd'hui un atelier de consultation de trois jours à Banjul, en Gambie, avec un accent particulier sur les voies et moyens de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de la Stratégie africaine des droits de l'homme (HRSA). La réunion à laquelle participent des représentants d'organes de l'UA ayant pour mission de garantir les droits humains, de cours et tribunaux régionaux, d'institutions nationales des droits de l'homme (INDH), de partenaires et de la société civile, devra élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du Plan d'action de la HRSA.

La Stratégie africaine des Droits de l'Homme a été adoptée par les organes de l'UA et les cours et tribunaux au mois d'avril 2011 à Banjul. Cette stratégie cherche, à travers un plan d'action quinquennal, à relever les défis auxquels est confronté le système africain des droits humains. Sur la base de ces défis, la stratégie vise les objectifs suivants :

- Améliorer les politiques, les programmes et la coordination institutionnelle des nombreuses initiatives concernant les droits de l'homme sur le continent. (Au nombre des autres initiatives existantes, il y a la Charte de la défunte Organisation de l'Unité africaine (OUA) de 1963, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA), la Charte africaine pour la démocratie, les élections et la bonne gouvernance, et d'autres initiatives internationales des droits de l'homme sous l'égide des Nations Unies. La Stratégie africaine des droits de l'homme cherche à adopter une approche globale et coordonnée à toutes ces missions collectives en matière de droits humains).
- Renforcer les capacités des institutions des droits de l'homme aux plans national, régional et continental ; accélérer les processus de ratification,

d'appropriation et de mise en œuvre effective des instruments de droits de l'homme ; accroître le niveau de promotion et de vulgarisation des normes africaines des droits de l'homme.

Les États membres de l'Union africaine (UA), la Commission de l'Union africaine (CUA), les organes de l'UA, les institutions et les communautés économiques régionales sont chargés de la mise en œuvre du plan quinquennal de la Stratégie africaine des droits de l'homme, avec le soutien actif des institutions nationales des droits de l'homme et de la société civile.

Le discours d'ouverture de l'atelier a été prononcé par la Présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Mme Reine Alapini-Gansou et la présidence a été assurée par Me Ramadhan de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Le Dr Mamadou Dia, Chef de la Division Démocratie, Gouvernance et Droits de l'homme, et Élections (DGHRE) à la CUA, a prononcé le discours introductif dans lequel il a rappelé que la HRSA et son plan d'action avait été l'objet d'importantes contributions et d'une large consultation de la part des principales parties prenantes sur une période cinq ans, avec des réunions tenues à Bahar Dar, en Éthiopie, en 2006, à Arusha, en Tanzanie, en 2009, et à Banjul, en Gambie, en 2010 et 2011. En plus de la feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie africaine des droits de l'homme qui en a découlé, il a indiqué que le forum permettra aussi aux organes de l'UA, aux cours et tribunaux régionaux, aux commissions nationales des droits de l'homme, et aux organisations de la société civile de prendre part aux activités liées à l'Année des Valeurs Partagées (2012).

La consultation politique sur la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie africaine des droits de l'homme se tient en marge de la 50^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et aussi du 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. L'atelier est organisé en même temps qu'une autre initiative de l'UA sur les droits humains, notamment le Forum des organisations non gouvernementales (ONG) qui vise à leur permettre de participer effectivement à la 50^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples qui débute le 24 octobre 2011 à Banjul. Les conclusions de ces deux ateliers seront utilisées lors de la Session ordinaire de la CADHP.

Les journalistes sont priés de contacter, pour toutes leurs requêtes, Mme Wynne Musabayana- Responsable adjointe de la Direction de l'Information et de la Communication de la CUA, au numéro local suivant : +220 3146584

WZM